

## Tarifs de la garderie périscolaire Année scolaire 2025/2026

Les tarifs de la garderie périscolaire sont fixés chaque année par délibération du Comité OGEC, sous réserve de modifications liées au coût réel de la garderie périscolaire.

Le règlement par prélèvement bancaire est à l'étude pour une mise en service à la rentrée 2025-2026 si cela s'avère concluant. Plus d'informations seront données à la rentrée.

Veuillez-vous reporter au tableau ci-dessous pour prendre connaissance des tarifs de la garderie périscolaire pour l'année scolaire <u>2025/2026</u> (sous réserve de modifications liées au coût réel de la garderie périscolaire) :

	<u>LUNDI</u>	MARDI	<u>JEUDI</u>	<u>VENDREDI</u>
7h30 - 8h30*	3,75 € par enfant			
8h00 - 8h30*	2,50 € par enfant			
16h30 – 17h00*	2,50 € par enfant			
16h30 - 17h30*	3,75 € par enfant			
16h30 – 18h00*	6,25 € par enfant			
16h30 - 18h30*	7,50 € par enfant			
17h30 – 18h00*	2,50 € par enfant			
17h30 - 18h30*	3,75 € par enfant			

<sup>\*</sup>Toute tranche horaire entamée est due.

La garderie est assurée jusqu'à 18h30. Après cet horaire les enfants ne seront plus sous la responsabilité de l'école. Les familles dépassant cet horaire devront s'acquitter d'une pénalité de 12,00 € qui viendra s'ajouter aux deux heures de garde effectuées.

En cas de retard des parents de l'enfant inscrit au service périscolaire, le tarif de la nouvelle tranche correspondante sera appliqué, sans pénalité.

En cas d'abus (inscriptions non effectuées, dépassements d'horaires), un message vous sera adressé. Si les abus devaient continuer, une pénalité financière de 12,00 € pourra être appliquée.